



Tél. 05 61 81 61 42
Fax 05 61 81 59 59

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept mars 2024 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montgaillard-Lauragais, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sur convocation en date du 03 mars 2024, adressée par Monsieur Bruno MOUYON, Maire.

Présents : ALASSET Mathieu - ALIBERT Florent - AMARGIER Stéphane - BARON Alain - CASTAN Thierry - LAURENT Mélissa - LAC Cédric - MOUYON Bruno - RAOUL Jérôme - HENRI Rosane - THÉRON Fabrice

Absents excusés :

MARQUIÉ Ghislaine avec procuration à CASTAN Thierry
LECABEC Véronique avec procuration à HENRI Rosane
DANIAU Jean- Louis avec procuration à LAURENT Mélissa
TESTÉ Sylvie avec procuration à RAOUL Jérôme

Secrétaire de séance : AMARGIER Stéphane

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal du 26.01.24
2. Budget assainissement : approbation du compte de gestion 2023
3. Budget assainissement : approbation du compte administratif 2023
4. Budget assainissement : approbation de l'affectation de résultat 2023
5. Budget communal : approbation du compte de gestion 2023
6. Budget communal : approbation du compte administratif 2023
7. Budget communal : approbation de l'affectation de résultat 2023
8. Investissement 2024 – projets 2024
9. Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h00.

Quorum atteint : 11/15.

1-Validation du PV du conseil municipal du 26/01/2024 : point ajourné

2- Budget assainissement : approbation du compte de gestion 2023: délibération 04-02-2024: 15 voix pour dont 4 avec procurations

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité des membres présents le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

Voix pour	15	Dont procuration	4
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : MARQUIÉ Ghislaine à CASTAN Thierry, LECABEC Véronique à HENRI Rosane, DANIAU Jean- Louis à LAURENT Mélissa, TESTÉ Sylvie à RAOUL Jérôme.

3- Budget Assainissement : approbation du compte administratif 2023: délibération 05-02-2024 : 14 voix pour dont 4 avec procurations et 1 ne participe pas au vote

Hors de la présence de M. Le Maire qui ne participe pas au vote, sous la présidence du Doyen, Florent ALIBERT, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2023 du Budget Assainissement et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement :

Dépenses :

Prévu : 126 671.24 €

Réalisé : 23 893.40 €

Recettes :

Prévu : 126 671.24 €

Réalisé : 22 763.22 €

Investissement :

Dépenses :

Prévu : 42 067.91 €

Réalisé : 3 868.10 €

Recettes :

Prévu : 42 067.91 €

Réalisé : 12 557.71 €

Résultat de l'exercice 2023 :

Investissement : 8689.61 €

Fonctionnement : -1130.18 €

Voix pour	14	Dont procuration	4
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote	1	Dont procuration	

Procurations : MARQUIÉ Ghislaine à CASTAN Thierry, LECABEC Véronique à HENRI Rosane, DANIAU Jean- Louis à LAURENT Mélissa, TESTÉ Sylvie à RAOUL Jérôme.

4- Budget Assainissement : approbation de l'affectation de résultat 2023 : délibération 06-02-2024 : 15 voix pour dont 4 avec procurations

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Bruno MOUYON, Maire. Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice. Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 103 172.36 €
 - un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou -	-1 130.18 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	104 302.54 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	103 172.36 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	38 199.81 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	103 172.36 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	103 172.36 €

Voix pour	15	Dont procuration	4
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : MARQUIÉ Ghislaine à CASTAN Thierry, LECABEC Véronique à HENRI Rosane, DANIAU Jean- Louis à LAURENT Mélissa, TESTÉ Sylvie à RAOUL Jérôme.

5 - Budget Communal : approbation du compte de gestion 2023: délibération 07-02-2024 :15 voix contre dont 4 avec procurations

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité des membres présents le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

Voix pour	15	Dont procuration	4
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : MARQUIÉ Ghislaine à CASTAN Thierry, LECABEC Véronique à HENRI Rosane, DANIAU Jean- Louis à LAURENT Mélissa, TESTÉ Sylvie à RAOUL Jérôme.

6 – Budget Communal : approbation du compte administratif 2023 : délibération 08-02-2024 : 14 voix contre dont avec procurations et 1 ne participe pas au vote

Hors de la présence de M. Le Maire qui ne participe pas au vote, sous la présidence du Doyen Florent ALIBERT, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif 2023 du Budget Communal et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement :

Dépenses :

Prévu : 964 228.58 €

Réalisé : 528 725.29 €

Recettes :

Prévu : 964 228.58 €

Réalisé : 594 747.95 €

Investissement :

Dépenses :

Prévu : 286 666.61 €

Réalisé : 66 685.53 €

Recettes :

Prévu : 286 666.61 €

Réalisé : 109 118.99 €

Résultat de l'exercice 2023 : hors restes à réaliser en investissement

Investissement : 42 433.46 €

Fonctionnement : 66 022.66 €

Voix pour	14	Dont procuration	4
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote	1	Dont procuration	

Procurations : MARQUIÉ Ghislaine à CASTAN Thierry, LECABEC Véronique à HENRI Rosane, DANIAU Jean- Louis à LAURENT Mélissa, TESTÉ Sylvie à RAOUL Jérôme.

7- Budget Communal : approbation de l'affectation de résultat 2023 : délibération 09-02-2024 :15 voix contre dont 4 avec procurations

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Bruno MOUYON, Maire. Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice. Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 458 118.04 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 66 022.66 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 392 095.38 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 458 118.04 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

-8 612.57 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

-70 638.88 €

Besoin de financement F

=D+E - 79 251.45 €

AFFECTATION = C

=G+H 458 118.04 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

79 251.45 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

378 866.59 €

Voix pour	15	Dont procuration	4
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : MARQUIÉ Ghislaine à CASTAN Thierry, LECABEC Véronique à HENRI Rosane, DANIAU Jean- Louis à LAURENT Mélissa, TESTÉ Sylvie à RAOUL Jérôme.

8- Investissements 2024 :

1/Mur Sainte Germaine : un bureau d'études doit être mandaté dans le cadre de la phase 2 du programme national des ponts.. Le dossier de rénovation sera pris en charge par Terres Du Lauragais et la Commune financera le reste à charge avec la communauté de communes. Le reste à charge sera en fonctionnement ou en investissement. L'Etat devrait prendre en charge 60% des dépenses.

2/ Restes à réaliser 2023 : piétonnier, installation d'une sono-vidéo à la salle des fêtes, Amendes de police.

3/Investissements principaux envisagés en 2024 : mobilier école et ALAE, mobilier urbain, chauffage mairie et école en fonction de crédits bancaires, travaux divers.

4/Projets 2024 en fonctionnement : curage des fossés, candélabre solaire chemin de RAMADE.

5/Potentiellement pour 2025 : aménagement de la zone sous l'école avec lieu de stockage et salle communale face au Citystade. L'étude de faisabilité sera faite en 2024.



8- Questions diverses :

1/Sécurité routière : implantation de la signalétique du 18 au 22 mars 2024.

L'information sera diffusée via PanneauPocket et par une distribution dans les boîtes aux lettres.

La séance est levée à 22h07.

Le Maire, Bruno MOUYON


The seal is circular with a blue border. Inside the border, the text "MAIRIE DE MONTGALLARD LAURAGAIS" is written in a circle. In the center, there is a coat of arms featuring a figure on horseback. Below the coat of arms, the letters "(H.G)" are visible.

Le secrétaire de séance, Stéphane AMARGIER

